

UR 4633

Guide du doctorant de l'ISCJ

Année universitaire
2026 - 2027

Sommaire

■ Bienvenue à l'ISCJ ■	3
■ Un doctorant deux attaches ■	4
■ L'ISCJ : carte d'identité ■	5
■ L'ISCJ et ses doctorants ■	8
■ L'ISCJ et le bien-être ■	9
■ Venir à l'ISCJ ■	10
■ Comment communiquer ■	12
■ Financer et soutenir sa thèse ■	13
■ Partir en mission ■	16
■ Travailler à la bibliothèque du PJJ ■	19
■ Direction et administration ■	22

—— Bienvenue à l'ISCJ ——

Chers doctorants, Chères doctorantes,

Vous avez déjà rejoint ou vous rejoignez cette année l'Institut de sciences criminelles et de la justice de l'Université de Bordeaux. L'ensemble des membres de notre unité de recherche (UR 4633) se joint à nous pour vous souhaiter la bienvenue. Nous sommes là pour vous accompagner tout au long de ce parcours scientifique qu'est la thèse de doctorat.

N'hésitez pas à nous solliciter. Nous vous souhaitons un chemin riche en échanges, parsemé de rencontres et de succès.

Evelyne Bonis, directrice de l'unité, Maxime Brenaut et Thomas Herran, directeurs adjoints de l'ISCJ.



Un doctorant deux attaches

En tant que doctorant, vous êtes doublement rattaché.

D'une part, vous êtes rattaché à une école doctorale de l'université pour les démarches administratives (inscription, parcours doctoral...).

L'ISCJ est principalement rattaché à l'École doctorale de droit de l'université de Bordeaux.



Avenue Léon Duguit, Bât. B- Bur. B019- 33608 PESSAC Cedex
(Tram B- Arrêt Montaigne Montesquieu)

Certains d'entre vous qui conduisent leur recherche non en droit mais en psychopathologie, relèvent quant à eux en vertu d'une convention passée par l'ISCJ, de l'école doctorale SP2.



3 ter place de la Victoire- 33073 Bordeaux CEDEX
(Tram B- Arrêt Victoire)

D'autre part, vous dépendez pour les aspects scientifiques de votre thèse, de votre unité de recherche : l'ISCJ.



4 rue du Maréchal Joffre – CS61752- 33075 Bordeaux CEDEX
(Tram B- Arrêt Hôtel de Ville et Tram A – Arrêt Hôtel de Ville)

— L'ISCJ : carte d'identité —

L'ISCJ est une des 8 unités de recherche du **Département de la recherche Droit et transformations sociales** (DETS) de l'Université de Bordeaux.

Pour plus d'informations sur DETS : <https://dets.u-bordeaux.fr/>

L'ISCJ est une unité d'accueil de doctorants inscrits auprès de deux Écoles doctorales de l'Université de Bordeaux : l'école doctorale droit et l'école doctorale SP2.

Elle réunit des pénalistes mais aussi des processualistes, des historiens du droit, des philosophes du droit et des spécialistes de psychopathologie.

Forte d'enseignants-chercheurs, de membres-associés et d'une cinquantaine de doctorants, cette unité de recherche développe ses activités autour de deux axes couvrant aussi bien des points techniques du droit pénal et des sciences criminelles, que des recherches plus générales sur le thème de la justice.

En lien avec ces axes, deux thématiques prioritaires, votées en conseil, sont actuellement en cours pour la période 2025-2029 :

- **Justice environnementale,**
- **Droit pénal et patrimoine culturel.**

Cette unité est engagée en matière de **science ouverte** de sorte que les publications des membres de l'unité sont référencées sur HAL.



Le site internet HAL : <https://hal.science/>





Les axes de recherche de l'unité

• Place du droit pénal dans le système normatif et répressif

Cet axe se décline sur le plan substantiel – ce qui amène à développer des études sur la particularité des normes pénales au sein des normes juridiques ou plus largement des règles de conduite sociales en interrogeant aussi bien les rapports entre droit pénal et droit civil qu'entre droit pénal et droit des affaires, droit pénal et droit public, droit et littérature, dans une approche de droit positif comme philosophique.

Il se décline aussi sur le plan processuel, l'exercice de la justice et notamment de la justice pénale étant soumis à des mutations profondes qui sont à la fois sociales, institutionnelles ou juridiques mais encore technologiques.

• Situations de crises et violences

Cet axe s'inscrit notamment, mais pas seulement, dans la volonté de développer davantage le champ de la criminologie comme méthode d'approche pluridisciplinaire d'un objet, ici les violences. Il permet de valoriser ces recherches qui vont se rencontrer sur l'étude des violences qu'elles soient environnementales,

pénitentiaires, familiales, invisibles, psychologiques, psychosociales, etc. Cet axe sera donc exploré par des approches relevant aussi bien du droit pénal que de la philosophie du droit, de la psychopathologie, etc. Il permet de mettre en évidence non seulement de nouvelles formes de violences ou d'expression de ces violences notamment dans des situations de crise mais aussi de les mesurer avec des outils innovants.

Il permettra aussi d'identifier les difficultés qu'elles soulèvent pour leur prise en compte que celle-ci soit juridique ou médicale et de réfléchir à une meilleure réactivité du droit à l'expression de ces violences voire à une reconstruction du droit et de ses concepts pour mieux saisir ces nouvelles formes de violences ou les nouveaux enjeux qu'elles soulèvent.

Les thématiques prioritaires de l'unité

• Justice environnementale

Les réflexions menées en justice environnementale et les travaux qui la concrétiseront seront réalisés en droit pénal, droit processuel, philosophie du droit et histoire du droit, qui sont les spécialités des membres de l'ISCJ, et intégreront les transitions environnementales dans ces disciplines. Ils s'ouvriront et s'associeront aussi aux autres sciences criminelles, aux branches du droit et aux autres sciences humaines et sociales. Quatre champs de recherche définis :

- Justice pénale environnementale,
- Répression des mouvements,

- Théorie générale du droit et environnement,
- Articulation des justices sociale et environnementale.

- **Droit pénal et patrimoine culturel**

Nouvelle thématique prioritaire définie sur la période 2025-2029. Le XXVIII^e Congrès de l'Association Française de Droit Pénal, qui se déroulera à Bordeaux du 6 au 8 octobre 2027, sera l'un des événements marquants de cette thématique.

Les outils et documents socles de l'ISCJ



- Le site internet de l'ISCJ vous permettra d'être informé des événements organisés et de l'actualité de l'Institut.

Rendez-vous sur <https://iscj.u-bordeaux.fr>

Vous pouvez également suivre l'ISCJ sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram et Bluesky)

- Pour en savoir plus sur le fonctionnement de l'ISCJ, sur vos droits et devoirs, vous êtes priés de prendre connaissance des documents socles de l'Institut.

Vous trouverez sur le site de l'unité :

- [Les statuts](#)
- [Le règlement intérieur](#)

Vous pouvez également consulter à l'accueil de la bibliothèque le guide relatif au financement des thèses.

- **La signature électronique** de cette unité est normalisée à partir d'un générateur de signature de l'Université (<https://bussec2.u-bordeaux.fr/generateur-signature/>) et doit être utilisée pour vos publications : **Univ. Bordeaux, ISCJ, UR 4633, F-33000 Bordeaux, France**

—— L'ISCJ et ses doctorants ——

La formation pour la recherche et par la recherche

Les doctorants de l'ISCJ participent aux programmes de recherche, aux manifestations scientifiques et aux ouvrages qui en sont issus.

Vous pouvez solliciter votre unité de recherche ou l'un de ses membres si vous souhaitez constituer un groupe de travail, proposer une manifestation scientifique, soumettre un article...

- **L'unité organise régulièrement des colloques, conférences, séminaires.**

Vous pouvez assister gratuitement à l'ensemble de ces manifestations. Vous pourrez aussi y prendre part, en tant que contributeurs, avec l'accord ou sur sollicitation du responsable scientifique de la manifestation. La plupart de ces manifestations sont inscrites au catalogue de la formation de l'école doctorale de droit. La participation donne dans ce cas lieu à validation au titre des heures de formation disciplinaires auprès de l'école doctorale de droit.

Vous serez régulièrement informé de l'ensemble des manifestations à venir par le biais du site de l'unité et par affichage dans les locaux.

- **Vous serez aussi contacté pour participer aux Doctoriales (deux sessions/an) et aux Conférences-débats**

Les Doctoriales ont pour objectif de permettre aux volontaires de présenter l'état d'avancement de leur thèse ou/et d'exposer les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent. A l'issue de la présentation, le doctorant échange avec les personnes présentes (enseignants-chercheurs et doctorants) dans un esprit de discussion et de bienveillance. Il ne s'agit en aucun cas d'une pré-soutenance de thèse.

N'hésitez pas à faire part à **Thomas Herran** de votre souhait de soumettre à la discussion vos travaux en cours.

Les Conférences-débats ont pour objectif d'échanger sur un sujet d'actualité, une réforme... N'hésitez pas à soumettre des idées à **Maxime Brenaut**.

- **Des séminaires spécifiques vous seront destinés.**

Ils pourront porter sur les déplacements durant la thèse, sur les financements de la thèse, la soutenance et l'après soutenance, la conciliation de la recherche avec une activité de chargés de travaux dirigés.

—— L'ISCJ et le bien-être ——

Afin de veiller au bien-être de tous, l'ISCJ a signé la Charte « Labos en transitions » de l'Université de Bordeaux.

L'ISCJ veille aussi à la mise en place d'une politique proactive en matière :

- **D'environnement** : il est demandé à chacun de réduire au maximum son impact (fermeture des portes, extinction des lumières, usage modéré des impressions papier, mobilité douce...). Le recours aux couverts jetables est proscrit (munissez-vous de gourdes que vous remplirez à la fontaine au 1^{er} étage, de tasses lavables...) et le tri sélectif des déchets doit être respecté (des bacs spécifiques ont été installés à cet effet).
Si vous venez en vélo à l'Institut, vous pourrez vous garer dans le parking sécurisé (code d'accès).



Référent Transitions à l'ISCJ : Julien Lagoutte

- **De bien-être au travail et de non-discrimination** : le bien-être de tous fait partie intégrante des préoccupations de la Direction de l'Institut. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à en faire part à Thomas Herran, **Référent Bien-être** pour l'ISCJ, qui vous orientera vers les structures adaptées de l'UB.
- **De prévention et de sécurité au travail** : Daniela Perrin occupe la fonction **d'assistante de prévention** à l'ISCJ et a pour mission d'identifier et d'évaluer des risques, de proposer des actions de mesures de prévention et de sécurité.



© pexels-tirachard-kumtanom

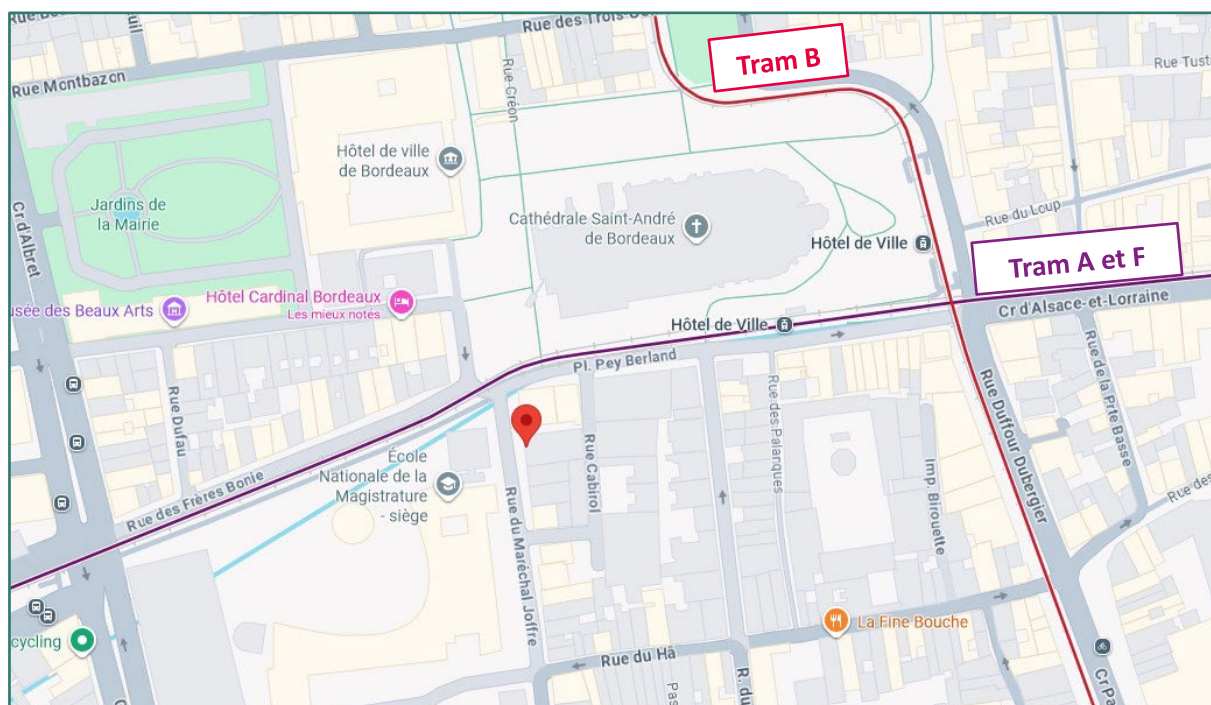
Venir à l'ISCJ

Le bâtiment Joffre, le CERCCLÉ et l'ISCJ

L'ISCJ se trouve principalement au Pôle juridique et judiciaire (PJJ) de la place Pey-Berland.

L'accès se fait soit :

- au 4 rue du Maréchal Joffre aux heures d'ouverture de la bibliothèque, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- par la rue Cabirol avec un **badge**, qu'il faut demander à Thierry Rebollo.



L'ISCJ partage les lieux avec une autre unité de recherche, le CERCCLÉ / Centre d'études et de recherches comparatives sur les constitutions, les libertés et l'Etat.

Au 1^{er} étage du bâtiment Joffre, vous trouverez les bureaux des enseignants-chercheurs de l'ISCJ, celui de la responsable administrative et financière de l'unité ainsi que la salle des doctorants où vous pouvez travailler et vous restaurer.

Cette salle peut être privatisée pour des réunions de travail. Il convient pour cela d'en informer au moins 1 semaine à l'avance, Thierry Rebollo, afin qu'une indication relative à l'indisponibilité momentanée de cette salle soit apposée sur la porte.



L'ISCJ dispose également :

- De bureaux et de salles de travail sur le site de la Victoire (Tram B – arrêt Victoire / 3 ter place de la Victoire). Ils se situent à **l'entresol du bâtiment A** accessible par la rue Paul Broca, avec un code (à demander à l'équipe administrative de l'ISCJ). **Ces espaces sont particulièrement adaptés aux réunions et aux travaux de groupe.**
- D'un accès aux salles partagées à Pessac, aux bibliothèques de l'Université de Bordeaux sur le Campus Montesquieu (Tram B – Arrêt Montaigne Montesquieu)

La bibliothèque, un espace partagé



La bibliothèque du Pôle juridique et judiciaire est commune aux unités de recherche du CERCCLÉ et de l'ISCJ.

Cet espace partagé s'adresse aux membres des 2 centres : enseignants-chercheurs et doctorants, docteurs et membres associés.

La bibliothèque accueille également les étudiants de Master 2 rattachés au CERCCLÉ et à l'ISCJ ainsi que les membres des autres unités de recherche du Département Droit et Transformations sociales (DETS).

C'est un espace de travail où vous trouverez un fonds documentaire spécifique, des ordinateurs, et une imprimante/photocopieuse.

L'ISCJ met aussi à disposition des doctorants **des casiers** qui se trouvent à la bibliothèque. Si vous êtes intéressé, vous pouvez en faire la demande à Thierry Rebollo.

—— Comment communiquer ——

Le site internet et les réseaux sociaux de l'ISCJ

Vous retrouverez toutes les informations relatives à l'équipe, aux travaux de recherche et aux manifestations de l'ISCJ sur son site internet : <https://iscj.u-bordeaux.fr/>

Vous pouvez également suivre l'actualité de l'ISCJ sur les réseaux :



institut-de-sciences-criminelles-et-de-la-justice-iscj-301aa9209



iscj_bordeaux



iscj.bsky.social

Les communications par mail

Pour toute communication par mail avec l'ISCJ, veuillez utiliser l'adresse institutionnelle suivante :

iscj@u-bordeaux.fr

De son côté, l'unité communiquera avec vous via votre adresse étudiante soit : prenom.nom@u-bordeaux.fr ou prenom.nom@etu-bordeaux.fr

La consultation régulière de cette adresse est donc **vivement recommandée**. Elle sera particulièrement importante au printemps de chaque année à l'occasion des comités de suivi de thèse.



©Pixabay - Edar

Financer et soutenir sa thèse

Financer sa thèse

L'ISCJ a réalisé un guide d'informations sur les dispositifs existants.

Ce guide relatif au financement des thèses, à destination des doctorants et futurs doctorants, est consultable à la bibliothèque et [en ligne sur le site de l'ISCJ](#).

Soutenir sa thèse : de la bonne définition des rôles du directeur de thèse, du doctorant et du personnel de l'ISCJ et de l'UB

- Les informations à transmettre

La fin de thèse est un moment important, souvent accompagné de stress et de nombreux préparatifs.

Pour le bon déroulement de cette étape dans la sérénité, quelques règles doivent être rappelées.

Dès que possible et cela avant même les 60 jours requis par Adum pour les formalités de déclaration, les informations indispensables, telles que la date de soutenance et la composition du jury (notamment les mails des membres du jury), doivent être transmises à Thierry Rebollo afin qu'il ouvre un dossier soutenance au nom du candidat selon la procédure établie par le service.



Contact : iscj@u-bordeaux.fr

- Au moment de la planification de la soutenance (soit à J-60 minimum)

Il incombe au doctorant avec son directeur de thèse de constituer son jury, de fixer la date de la soutenance en s'assurant de la disponibilité d'une salle (de préférence sur le site du PJJ afin de simplifier la tâche de l'accueil et de l'organisation matérielle notamment la fourniture de toges par Thierry Rebollo) et de saisir l'ensemble de ces données sur ADUM.

Dès la réalisation de cette opération de saisie, l'ISCJ vous prie de bien vouloir informer immédiatement l'unité et Thierry Rebollo afin de :

- Créer les ordres de mission, effectuer les réservations de transport, d'hébergement éventuel et de restaurant ; établir bon de commande pour le repas,
- Réserver les toges et préparer la salle, créer le lien zoom si visio...
- Communiquer la date de soutenance dans le calendrier mensuel des activités de l'unité et sur le site internet de l'ISCJ.

L'anticipation permettra d'assurer une bonne organisation et évitera le chevauchement sur une même date de deux soutenances, chevauchement préjudiciable à tous à commencer par les amis des doctorants qui ne peuvent assister à ces temps forts de la vie d'une unité.

Une semaine au moins avant la soutenance, l'ISCJ procédera :

- À l'affichage du document officiel annonçant la soutenance sur le site
- À l'envoi à l'ensemble des membres de l'unité d'une invitation à assister à la soutenance de thèse avec indication de l'horaire et de la salle.

- **À propos de l'impression de la thèse**

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté relatif à la formation doctorale ([arrêté du 25 mai 2016](#)), la thèse est déposée à la bibliothèque universitaire avant la soutenance sous forme numérique.

Pour toutes les demandes d'impressions de thèse, il faut désormais passer par le portail de demande d'impression en ligne. Le doctorant y accède par son ENT (Environnement numérique de travail) dans l'onglet « Services en ligne » > commandes d'impressions.

Procédure à suivre :

- Cliquer sur le bouton « Catalogue produits », choisir la catégorie « Mémoire/Thèse », puis sélectionner « Thèse »
- Télécharger le fichier de la thèse à imprimer (même s'il n'est pas encore totalement finalisé)
- Indiquer la quantité d'exemplaires souhaitée, ainsi qu'un numéro de téléphone.

Le service imprimerie prendra contact directement avec le doctorant, afin de vérifier avec lui le fichier, et d'établir un devis.

Les frais d'impression des exemplaires nécessaires à la soutenance (puis à la candidature au CNU) sont pris en charge par l'ISCJ. Le doctorant devra se rapprocher de Daniela Perrin, Responsable administrative et financière de l'unité de recherche, pour savoir sur quelle ligne budgétaire l'imputer. Pour toute autre impression de thèse, il pourra faire appel au service d'impression de l'UB mais à charge pour lui de procéder à un paiement comptoir (le doctorant règle lui-même ses impressions par Esup-pay / CB).

Il lui incombe d'envoyer la version papier de sa thèse aux membres de son jury, à ses frais, ou de remettre les exemplaires en main propre.

Si le doctorant souhaite accompagner l'envoi d'un mot sur du papier à lettre de l'université avec en-tête, Daniela Perrin est à votre écoute pour la remise de ces fournitures (il en est de même après la soutenance pour la constitution des dossiers de qualification CNU ou la postulation à des prix de thèse).

- **À propos des pots de soutenance (soit à J-15 minimum)**

Il est devenu difficile, voire impossible de réserver deux salles distinctes : une pour la soutenance et une pour le pot de thèse. Si ce luxe de deux salles a un temps existé, il ne peut désormais avoir cours compte tenu du taux d'occupation du site. La direction de l'ISCJ a pris la décision de n'œuvrer qu'à la réservation d'une seule salle, la plus grande possible (type salle 1K, à défaut RE ou RG) et a obtenu l'accord pour que le pot de thèse se déroule au fond de la salle de soutenance ou sous la verrière.

Si le doctorant souhaite ainsi organiser son pot sur le site, il lui incombe, en autonomie :

- De prendre contact en amont avec le service d'Isabelle Gondonneau au PJJ pour prévenir de la date du pot et organiser les détails concernant un éventuel besoin d'utiliser un des frigos du PJJ gracieusement prêté par le service logistique
- Et de se conformer strictement aux règles qui lui seront communiquées notamment au sujet du nettoyage et des conditions de restitution de la salle.



Contact logistique PJJ : bf-secretariat.dso.pjj@pu-bordeaux.fr

Le non-respect de ces règles pourrait compromettre à l'avenir l'organisation de pots sur le site, ce qui obligerait alors les doctorants à devoir organiser ce temps convivial hors de l'université.

- **À propos des cadeaux, des cagnottes, des photos...**

Le doctorant ou ses amis sont seuls en charge de ces opérations. Ils sont invités à se rapprocher de l'association des doctorants et docteurs (A2D) de l'ISCJ pour disposer, le cas échéant, d'une liste de diffusion à jour des doctorants et membres de l'unité (attention de veiller à l'utilisation d'une liste à jour). L'ISCJ ne peut assurer la prise en charge de cette communication et nous comptons sur votre compréhension.



Contact de l'association A2D : associationa2discj@gmail.com

Si le doctorant souhaite faire appel à un photographe pour immortaliser ce moment important qu'est la soutenance, libre à lui de contacter un prestataire, en autonomie et à ses frais.

NB : Thierry Rebollo n'est pas, au sein de l'ISCJ, en charge de l'organisation des festivités liées à la soutenance de thèse.

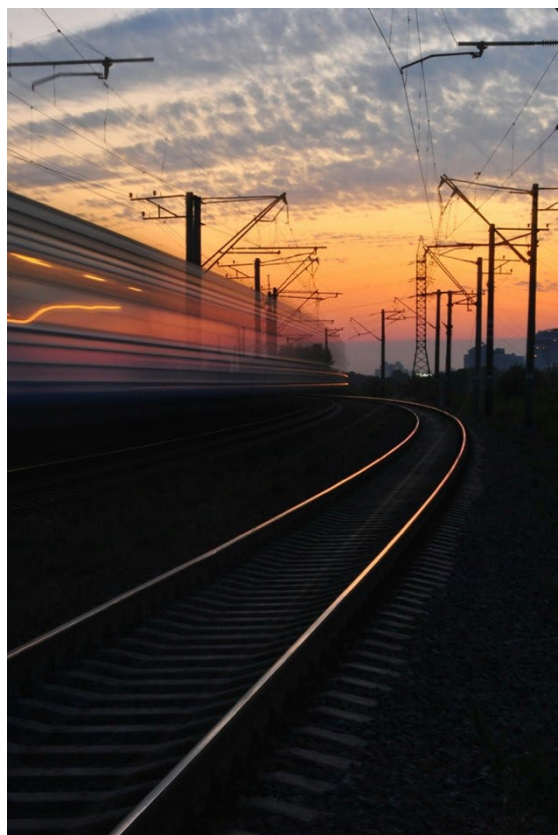
Partir en mission



Quelques définitions

- **Agent en mission** : Un agent qui se déplace, pour l'exécution du service. L'agent envoyé en mission doit être muni, au préalable d'un **ordre de mission** signé.
- **Ordre de mission** : Document à établir **au moins une semaine avant le départ** en mission car il atteste que l'agent est autorisé à s'absenter, se déplacer à titre professionnel pour effectuer ses missions. Il permet à l'agent en cas d'accident ou de difficultés survenues au cours de la mission, de bénéficier de la réglementation sur les accidents de service et de la protection de son employeur (assistance, rapatriement).

Le document est obligatoire, doit être signé et conservé tout au long de la mission.



Les référents à l'ISCJ

Caterina Fronteriz Alonso, adjointe administrative, est chargée d'établir les ordres de mission et gère aussi tous les frais relatifs aux déplacements.



caterina.fronteriz-alonso@u-bordeaux.fr / iscj@u-bordeaux.fr

En cas d'absence de Caterina, vous pouvez vous adresser à Thierry Rebollo.

Les frais pris en charge par l'ISCJ

- **Les frais d'hébergement**

Les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner) sont pris en charge sur **la base de pièces justificatives** dans la limite de :

- Villes de province < 200 000 hab. - **120 €**
- Villes de province > 200 000 hab. - **140 €**
- Villes de province pour les agents reconnus travailleurs handicapés - **150 €**
- Ile-de-France - **170 €**

- **Les frais de repas**

Les repas sont pris en charge sur la base d'un forfait de :

- 20 €/repas
- 10 € s'il s'agit d'un repas administratif (ex. : Restaurant Universitaire, formule sandwich...)

Il est **obligatoire** de fournir les justificatifs de paiement correspondant **aux frais d'hébergement et de repas**.

- **Les frais de transport**

Pour toute question relative au transport, rapprochez-vous de l'équipe administrative.

Les modes de transport autorisés :

- Le train
- L'avion
- Le bateau

Quel que soit le mode de transport utilisé, **l'équipe administrative doit obligatoirement effectuer la réservation par le marché voyage de l'établissement**.

Le service qui autorise le déplacement choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.



Art. 9 – décret 2006-781 du 3 juillet 2006 : un arrêté du 20 septembre 2023 a modifié cet arrêté fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Le train doit néanmoins être systématiquement privilégié dès lors qu'il demeure le mode de transport le moins onéreux, conformément à la politique de voyage de l'Université.

- **Le déplacement avec son véhicule personnel**

Pour rappel, l'utilisation du véhicule personnel est autorisée lorsque l'intérêt du service le justifie mais doit rester exceptionnelle.

Elle est soumise à l'autorisation du chef de service.

L'indemnité kilométrique est calculée en fonction du nombre de kilomètres et selon la puissance fiscale du véhicule (indiquée sur la carte grise et renseignée dans GFC- Mission lors de l'établissement de l'OM). Elle inclut les frais de carburant.

Exemple de remboursement suite à un déplacement avec un véhicule personnel :

Ici le véhicule à 8 chevaux fiscaux et la mission intègrent un déplacement à Montpellier.

Bordeaux/Montpellier – Aller simple : $488 \times 0.45 = 219,60$ € remboursés

	< 2000	2000 - 10000	> 10000
Répartition Kms	488.00	0.00	0.00
Tarifs	0.45	0.55	0.32

Les aides à la mobilité

Bordeaux Métropole soutient les mobilités de courte durée des doctorants en sciences humaines et sociales.

Les aides à la mobilité sont attribuées sur les critères suivants :

- assister à une rencontre scientifique (congrès, colloque, forum, séminaire...)
- un déplacement de quelques jours
- un déplacement dans les 9 mois après la clôture de chaque session de candidatures



Les déplacements pour du travail d'enquête ou de terrain et pour de la formation doctorale sont exclus de ce dispositif

Les demandes d'aides peuvent être effectuées dans le cadre de plusieurs sessions de candidatures. En 2026, la dernière session concerne la période **du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026** pour un déplacement de novembre 2026 à juillet 2027.



Pour plus d'informations, écrivez à aide.mobilite.doctorants@bordeaux-metropole.fr



Consultez [le site internet de Bordeaux Métropole](#)

— Travailler à la bibliothèque du PJJ —

La référente de la bibliothèque du PJJ

Documentaliste de l'ISCJ et du CERCCLÉ, Céline Clément est à la disposition du public pour des recherches bibliographiques et documentaires, pour les emprunts et le suivi des prêts entre bibliothèques. En lien avec les Directeurs des unités, elle travaille à la mise en valeur des fonds spécifiques et à leur enrichissement.



05 56 84 62 04



celine.clement.1@u-bordeaux.fr

Le fonds documentaire

La bibliothèque du Pôle juridique et judiciaire est commune aux unités de recherche du CERCCLÉ et de l'ISCJ. Cet espace partagé s'adresse aux membres des 2 centres : enseignants-chercheurs et doctorants, docteurs et membres associés mais également aux étudiants de Master 2 rattachés au CERCCLÉ et à l'ISCJ, aux doctorants et enseignants-chercheurs des autres unités du DETS.

Le fonds documentaire de la bibliothèque se compose de plus de 6600 ouvrages et de 17 revues en cours d'abonnement, fonds CERCCLÉ et ISCJ confondus.



Chaque unité de recherche dispose d'un fonds spécifique et partage aussi un fonds commun de revues et d'ouvrages sur les thématiques suivantes : institutions de l'Union européenne, CEDH, droits de l'Homme, théories et philosophie du droit, théorie de la justice, théorie de la démocratie, droit de l'environnement, droit des médias, de la presse et du numérique, méthodologie et annales.

Le fonds de l'ISCJ propose une documentation spécialisée dans les domaines des sciences criminelles (droit pénal, procédure pénale, criminologie, droit de la peine, droit pénitentiaire...) et de la justice (procédure civile, droit processuel, modes alternatifs...) essentiellement en langue française. Celui du CERCCLÉ se compose de ressources spécifiques sur les libertés fondamentales et la théorie constitutionnelle comparée, les transformations contemporaines du droit administratif français ou encore les formes de l'État.

L'accès et les horaires

L'entrée principale de la bibliothèque du PJJ est au 4 rue du Maréchal Joffre, de 9h à 17h.

En dehors de ces horaires d'ouverture, la bibliothèque reste accessible avec un badge par l'entrée du bâtiment située rue Cabirol :

- du lundi au vendredi, de 7h30 à 9h et de 17h à 21h,
- le samedi matin, de 7h30 à 13h.

Quelques règles d'usage :

- Respecter le silence
- Prendre soin des documents et du mobilier mis à disposition
- Ne pas manger dans la bibliothèque, une salle est prévue à cet effet
- Veiller à remettre les ouvrages en rayon et à ne les garder que pour une durée raisonnable sur la table de travail. Au-delà, ils doivent faire l'objet d'un prêt



Veiller à renouveler les prêts et à ramener les livres dans les temps pour éviter de recevoir des lettres de rappel et de bloquer d'autres usagers

Les services

- **Les recherches bibliographiques et documentaires**

Il est possible de demander des recherches sur les thématiques et domaines que couvrent les 2 unités de recherches.

Faites votre demande à l'accueil de la bibliothèque ou par [mail](#)

- **Les prêts de livres à la bibliothèque du PJJ**

Les enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants peuvent emprunter un nombre illimité de documents pour **2 mois renouvelables**.

Hors présence du personnel de la bibliothèque, un « Bulletin de prêt » doit être rempli en mentionnant le code-barres, la cote et le titre de l'ouvrage.

Sont exclus du prêt :

- Les thèses version soutenance
- Les rapports de stage et les mémoires
- Les codes et dictionnaires
- Les ouvrages portant une étiquette rouge « Exclu du prêt » (dernières acquisitions, ouvrages en double...)

Des prêts « Journée » sont possibles, sans être enregistrés sur le compte lecteur, au cas où doctorants et enseignants-chercheurs souhaitent travailler dans les bureaux à l'étage.

Ces prêts « Journée » doivent être inscrits sur le document prévu à cet effet, disponible à l'accueil de la bibliothèque, ou en ligne dans UBCloud.

Cependant, les livres non retournés le jour même (à déposer dans la bannette de l'accueil) seront enregistrés sur les comptes lecteurs. Les revues sont empruntables le soir et le week-end, en remplissant un « Bulletin de prêt ».

- **Le Prêt entre bibliothèques (PEB)**

Les doctorants et enseignants-chercheurs peuvent faire une demande de PEB si un document se trouve dans une autre bibliothèque universitaire que celles de l'Université de Bordeaux.



La demande de PEB (prêt d'ouvrage ou copie/reproduction d'article) se fait en ligne (<https://busec2.u-bordeaux.fr/peb/>)

[Connaître les modalités du PEB](#)

- **Une newsletter trimestrielle pour chaque centre**

Une newsletter est réalisée chaque trimestre pour informer les membres des unités de recherche sur les nouvelles acquisitions, les dons, les activités scientifiques de chacun, la vie des centres...

Pour l'ISCI, à la suite de l'arrêt de certains abonnements de périodiques, la newsletter se fait le relais d'une veille sur La semaine juridique (édition générale), le Recueil Dalloz et Procédures.



- **Des formations et des guides méthodologiques**

La Direction de la documentation accompagne les doctorants dans la production de la bibliographie de leur thèse, la publication de leurs travaux scientifiques et à la science ouverte. Des formations spécifiques sont organisées et les inscriptions se font sur ADUM.



[Découvrir le Parcours Doctorants et les formations proposées](#)

Un guide méthodologique « [Citer des références bibliographiques juridiques](#) », élaboré par l'Ecole doctorale de droit et l'Urfist de Bordeaux, est disponible à l'accueil de la bibliothèque du PJJ

- **Le service de copies / photocopies et les ordinateurs fixes à disposition**

L'imprimante photocopieuse est à disposition dans la bibliothèque, avec un code spécifique à chaque unité de recherche.



Rappel : Les copies numériques et photocopies sont soumises au respect du droit d'auteur (photocopie ou numérisation de 10 % du contenu d'un ouvrage, 30 % d'une revue)

Des ordinateurs sont également disponibles si vous avez besoin de travailler sur grand écran.

Direction et administration

Directrice de l'ISCJ : Évelyne Bonis / evelyne.bonis@u-bordeaux.fr

Directeurs adjoints :

- Maxime Brenaut / maxime.brenaut@u-bordeaux.fr
- Thomas Herran / thomas.herran@u-bordeaux.fr

Responsable Administrative et Financière : Daniela Perrin / daniela.perrin@u-bordeaux.fr

Adjoints Administratifs :

- Caterina Fronteriz Alonso / caterina.fronteriz-alonso@u-bordeaux.fr – Tél : 05 56 84 65 18
- Thierry Rebollo / thierry.rebollo@u-bordeaux.fr – Tél : 05 56 84 65 18

Documentaliste : Céline Clement / celine.clement1@u-bordeaux.fr – Tél : 05 56 84 62 04

Adresse institutionnelle : iscj@u-bordeaux.fr



**4 rue du Maréchal Joffre
33000 Bordeaux**